

## Compte-rendu

# Compte-rendu de la F3SCT du CSA Alimentation du 30 novembre 2023

Étaient présents pour **FO Agriculture** : Soizic BLOT, Nicolas TREPIE, Anne-Marie BOURDELEAU, Olivier TOURNAY, Philippe ETIENNE en tant que titulaires, et Mathieu PINSON, Gregory BONNAIRE et Benoit CHEDEVILLE en tant qu'experts.

Après la lecture des déclarations liminaires de **FO Agriculture**, Alliance du trèfle, l'Élan commun, UNSA, CFDT, **Maud FAIPOUX, directrice générale de la DGAI**, apporte des réponses concernant les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour :

Concernant **l'attractivité des postes du BOP 206** (Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation), des travaux sont en cours sur l'attractivité des postes. Les mesures d'action envisagées seront présentées lors du CSA du 15 décembre prochain.

Concernant la **Police Sanitaire Unique**, la DGAI entend les craintes sur l'adéquation moyens/missions. Elle rappelle que 190 ETP ont été calibrés pour exercer cette mission. La réforme sera mise en place avec les moyens alloués dans un premier temps et une clause de revoyure aura lieu fin 2024. Et, si cela est nécessaire, des moyens supplémentaires seront demandés.

Concernant **l'épuisement professionnel**, c'est un sujet qui relève du niveau « secrétariat général ». La DGAI suit de près ce dossier et elle participera aux travaux de l'administration centrale sur ce sujet.

## **1. Désignation du secrétaire adjoint de séance**

Soizic BLOT et Pascale HOMOLLE-LOTTEAU ont été élues à l'unanimité aux postes respectivement de secrétaire et secrétaire adjointe.

### Secrétariat FO Agriculture

78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP

Tél. : 01 49 55 52 84 / 55 52

Courriel : [foagriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:foagriculture@agriculture.gouv.fr)

### Secrétaire général FO Agriculture

78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP

Tél. : 06 11 54 05 32

Courriel : [jean-christophe.leroy@agriculture.gouv.fr](mailto:jean-christophe.leroy@agriculture.gouv.fr)

## **2. Point d'information à la suite des incidents au PCF (poste de contrôle aux frontières) de Gonfreville (Seine-Maritime)**

L'exposition des agents de contrôles aux produits chimiques est un sujet qui est traité depuis plusieurs années au sein du MASA. La DGAI y est très attentive.

La **DRAAF Normandie** représentée par **Mr DEGENMANN (Directeur adjoint de la DRAAF)**, a relaté les circonstances du dernier accident courant novembre.

Il s'agit du 3<sup>ème</sup> accident en 15 mois. Les agents ont été soumis à des gaz de fumigation du fait de l'utilisation de phosphorine pour l'extermination de nuisibles présents dans un conteneur. Une inspection de re-contrôle devait avoir lieu. Afin d'écartier ce risque, et ne plus exposer les agents dans cette situation, la mesure de re-contrôle a été arrêtée.

Le dernier accident est suite à l'inspection physique de deux conteneurs, un de semences, l'autre de pierres tombales dont l'emballage avait été traité au bromure de méthyl.

L'agent portait l'ensemble des protections individuelles mises à sa disposition pour ces contrôles. Ces équipements de protection avaient été renouvelés en septembre. L'agent n'avait aucune information sur une éventuelle fumigation du conteneur avant le départ du pays tiers. L'inspection a duré 20 minutes.

Lors de l'ouverture du 2<sup>ème</sup> conteneur comprenant les pierres tombales, l'agent constate la présence de nuisibles et demande que celui-ci subisse une fumigation.

À l'issue des deux contrôles, l'agent a été pris de violents maux de tête et a développé de nombreux symptômes (vertiges, nausées, fatigue et perte de tonus musculaire). L'agent a été transporté aux urgences, où l'hypothèse d'une possible intoxication au Bromure de Méthyle a été posée. Une prise de sang a été réalisée pour objectiver la présence de gaz de Bromure de Méthyle.

L'ISST, Pierre CLAVEL, rappelle qu'en 2016, une « photographie » des différents polluants en conteneurs maritimes en inspection frontalière a été réalisée. Suite à cette cartographie, des mesures de prévention ont été mises en place et inscrite dans une instruction technique TI 2018-586.

Suite aux premiers accidents en 2022, il a été demandé d'effectuer une nouvelle cartographie des polluants utilisés dans les conteneurs, celle-ci doit avoir lieu en Normandie. Depuis fin 2022, un ETP était prévu or, à ce jour, le recrutement n'a pas pu être réalisé faute de candidature recevable.

Suite au CHSCT de la DRAAF Normandie, et à la sollicitation par courrier du 13 février 2023 par **FO Agriculture**, il a été décidé de ne plus pénétrer dans les conteneurs, et un nouveau plan d'action a été élaboré.

Ce plan d'action est en 5 axes :

- obtenir le maximum d'informations sur les conteneurs,
- effectuer une aération avant l'inspection,
- faire une détection,
- réaliser une photographie des polluants utilisés pour ce faire, un agent supplémentaire devrait être recruté
- renouveler très régulièrement le matériel de protection et s'assurer qu'il soit efficace contre les produits utilisés,
- effectuer un suivi médical sanguin des agents inspecteurs.

Les fiches techniques vont être actualisées et des échanges avec l'INRS et la CARSAT impliqués dans cette thématique vont être organisés.

**FO Agriculture** s'interroge sur ce qui n'a pas fonctionné, car très rapidement **FO Agriculture** avait alerté sur les risques encourus par les agents lors de l'ouverture des conteneurs.

**FO Agriculture** déplore que la cartographie qui était programmée depuis plusieurs mois ne soit toujours pas réalisée. Avec cette cartographie, nous aurions peut-être pu éviter ce dernier accident. **FO Agriculture** constate que, dans les autres pays de l'union européenne, des mesurages de gaz sont obligatoires avant l'ouverture de conteneurs et ils sont à la charge de l'importateur. Pourquoi ne l'imposons-nous pas en France ?

**FO Agriculture** demande que les mesurages de gaz systématiques avant l'ouverture de conteneurs soient réalisés dans l'ensemble des services d'inspection aux frontières pour les conteneurs provenant des pays tiers.

Suite à l'accident du 3 novembre 2023, une réunion avec le syndicat transitaire du Havre a été initiée. Des mesurages de 8 gaz critiques systématiques seront mis en œuvre par les opérateurs du syndicat des transitaires du Havre dès le 4 décembre 2023.

Pour la DGAI, l'objectif est de capitaliser l'expérience du Havre pour la généraliser sur l'ensemble du territoire.

### **3. Bilan du marché relatif à l'ergonomie des postes en abattoir et son renouvellement**

Le chef du bureau des abattoirs, Nicolas Holleville, a présenté le marché public sur une prestation d'ergonomie pour les postes de travail en abattoir dans le cadre d'une construction ou une rénovation. Ce marché public a été initié en 2016 dans le cadre du plan pluriannuel TMS (trouble musculo-squelettique) en abattoirs et mis en application à partir de 2018.

Depuis 2019, 22 projets ont sollicité une demande de prestation (8 projets « conception » et 14 projets « rénovation »), cela représente environ 89 agents concernés. 4 projets n'ont pu aboutir à la prise en charge soit par abandon du projet soit parce qu'ils seront relancés au prochain marché public.

Le renouvellement du marché public a été réalisé en juillet 2023. Le prestataire a été renouvelé avec un périmètre de marché élargi aux ateliers de traitement du gibier sauvage.

**FO Agriculture** se satisfait de ce renouvellement de prestataire, car il a su montrer son professionnalisme et répondre au maximum aux attentes des agents concernés, dans la mesure des contraintes qui lui étaient imposées.

Les aménagements concernent essentiellement les postes d'inspection ante et post-mortem.

Les représentants du personnel déplorent que les postes de saignée, qui ne sont pas des inspections postées, ne soient pas prévus dans le marché public. L'administration n'écarte pas le sujet, cela nécessite une analyse de risques et il pourra être abordé dans le réseau de compétences « santé sécurité au travail – abattoir ».

**FO Agriculture** a rappelé l'importance du besoin de formation pour les nouveaux agents et la nécessité de pouvoir tester les EPI (équipements de protection individuelle) avant achat. En effet, tous les agents n'ont pas la même morphologie et les mêmes contraintes. Pour **FO Agriculture**, une paire de bottes peut convenir à un agent mais pas à un autre et il ne faut pas négliger cet équipement, car il peut aussi être source de TMS (trouble musculo-squelettique).

**FO Agriculture** a interrogé l'administration sur les crédits « TMS » et « RPS ». Qu'elle sera la F3SCT qui portera ces crédits, la F3SCT du MASA ou bien les F3SCT de réseaux ?

**FO Agriculture** a rappelé l'importance de clarifier l'articulation entre les instances. Nous n'avons pas eu de réponse en instance.

En information complémentaire, la DGAI en a profité de cette instance pour annoncer un projet de texte européen sur le transport d'animaux vivants, celui-ci devait être présenté le 6 décembre 2023.

#### **4. Rappel des règles de bonnes pratiques en matière de protection contre la grippe aviaire**

Notre territoire est repassé à un niveau de risque modéré, suite au premier cas dans le 56 fin novembre 2023.

L'actualisation de la note de service sur les mesures de protection individuelle du 27 mars 2019 a été réalisée le 15 octobre 2023. Celle-ci est consultable avec le lien suivant :

<https://intranet.national.agriculture.rie.gouv.fr/securisation-du-site-et-epi-r6665.html>

Les services doivent s'assurer que les équipements achetés dans le cadre du PISU (plan d'intervention sanitaire d'urgence) soient bien estampillés PISU, afin de garantir un niveau de sécurité maximal.

Une communication, qui certes a peut-être été « maladroite », a été réalisée afin d'inciter les professionnels de la filière volaille et porcine à se faire vacciner contre la grippe saisonnière. Le MASA y incite également les agents exposés aux risques IAHP.

Sophie Belichon représentante de la MUS (Mission des Urgences Sanitaires) reconnaît une difficulté de sa mise en œuvre dans les services. Elle a présenté le projet de surveillance active nommé SAGA (surveillance active de la grippe aviaire). Celui-ci est lancé dans plusieurs régions pilotes sur quelques foyers : Bretagne, Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie. Sur la base du volontariat, des personnes exposées pourront s'inscrire dans cette surveillance en répondant à un questionnaire et en réalisant un prélèvement écouvillon nasal. La DGAL espère pouvoir démarrer ce projet dès la déclaration de prochains foyers.

### **Questions diverses**

**FO Agriculture** a proposé de mettre en place un tableau de suivi des signalements entre les représentants du personnel et la DGAI afin de s'assurer que les alertes soient prises en compte et d'avoir l'information sur les actions réalisées par la DGAI sur ces alertes.

**FO Agriculture** a également interrogé l'administration afin de savoir si, lors des intempéries, les agents en service d'inspection en abattoirs doivent braver le danger pour se rendre au travail malgré les arrêtés préfectoraux interdisant toute circulation ?

La DGAI a pris connaissance du dossier et rappelle que l'abatteur doit prendre ses dispositions pour reporter l'abattage, afin de ne pas inciter les agents à enfreindre les arrêtés préfectoraux.

**L'équipe FO Agriculture**



**Être solidaires et avancer ensemble**  
**Résister - Revendiquer - Reconquérir**

Suivez toute l'actualité sur notre site : [fo-agriculture.fr](http://fo-agriculture.fr)

